

Plan d'actions "Nature en Ville"

Direction déléguée proximité
19-0653

Mesdames et Messieurs,

Toulouse, comme toutes les grandes villes de France et du monde, constate l'ampleur que prend le changement climatique, causé par la libération de CO₂ et d'autres gaz à effets de serre dans l'atmosphère. Toulouse constate aussi la diminution drastique de la biodiversité à l'échelle mondiale, là aussi en lien avec les activités humaines, et là aussi avec un effet sur nos vies futures encore difficile à appréhender, mais déjà réel.

Le changement climatique est un phénomène global, qui a des conséquences à Toulouse comme ailleurs. Le débit d'étiage de la Garonne pourrait être divisé par deux en été d'ici 2050. Toulouse est en lien étroit avec les écosystèmes pyrénéens, qui sont d'ores et déjà perturbés par le changement climatique. La sécheresse des sols, les précipitations et les températures seront également impactées dans notre région comme dans d'autres. Tous ces paramètres auront des impacts de plus en plus significatifs sur nos modes de vie, nos paysages et notre quotidien.

Nous ne pouvons ignorer que les villes, en concentrant les activités résidentielles et économiques, concentrent aussi les impacts sur le changement climatique comme sur la biodiversité. Même si nous ne pouvons pas, seuls, résoudre ces questions, nous ressentons la responsabilité d'aller encore plus loin dans nos actions, pour chercher de nouvelles solutions face à l'enjeu que représente la cohabitation entre les écosystèmes naturels et les modes de vie urbains.

Pour cela, nous voulons donner **une place plus grande à la nature en ville**. Les végétaux, et les arbres en particulier, captent du CO₂ qui ne contribue plus à l'effet de serre. De plus ces mêmes végétaux abritent de nombreuses espèces, et peuvent aider à maintenir des écosystèmes équilibrés au cœur même de la ville. Finalement, cette nature permet aussi l'adaptation de la ville au changement climatique devenu inévitable, en contribuant à maintenir des températures raisonnables et à développer l'agrément de nos espaces publics. Proposer **des aménagements en faveur de la fraîcheur en ville** devient une nécessité pour nos habitants.

Développer la nature en ville permet également d'améliorer **la santé des Toulousains**. Plusieurs publications de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) indiquent ainsi que le fait d'habiter à proximité d'un espace vert est associé à de nombreux bénéfices directs pour la santé des citoyens : une amélioration de la qualité et de la quantité de sommeil, une meilleure santé mentale, une moindre anxiété, une moindre prévalence du diabète de type 2, moins de troubles cardio-vasculaires, etc. La nature en ville présente également un fort potentiel en promotion de la santé, y compris de manière indirecte. Par exemple, la proximité d'un espace vert rend plus facile la pratique sportive, ce qui permet d'augmenter l'activité physique moyenne avec des bénéfices pour la santé. Le Contrat local de santé 2019-2022, porté par la Mairie de Toulouse et douze autres partenaires institutionnels, comprend ainsi un axe intitulé « un environnement urbain favorable à la santé » qui prend en compte les enjeux de santé dans les projets d'aménagement destinés à accueillir notamment les enfants et les jeunes.

Toulouse mène déjà des actions essentielles en renforçant la présence de la nature en ville, au bénéfice des Toulousains. Il s'agit par exemple de l'extension des surfaces d'espaces verts de 85 ha, soit une augmentation de 10 % depuis 2014, de la création de 10 jardins partagés, de la plantation de plus de 18 000 arbres d'ici le printemps 2020 (au printemps 2019, déjà plus de 16 000 arbres plantés, et plus de 13 000 en solde net) ou encore de la mise en place au niveau métropolitain du programme Grand Parc Garonne qui permet de rapprocher les habitants de leur fleuve.

En parallèle, la Mairie de Toulouse a approuvé, en 2018, le projet métropolitain de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et apporte sa contribution au plan d'actions au travers de ses compétences municipales : espaces verts, régie agricole, régie municipale d'électricité, restauration scolaire, gestion du patrimoine bâti communal ou encore éclairage public. Ces actions contribuent également à développer la nature en ville et organisent l'adaptation du territoire au changement climatique, en concrétisant :

- la lutte contre le phénomène des îlots de chaleur en développant des zones de fraîcheur avec un effet « climatisant » en centre urbain,
- la réduction des impacts du ruissellement en réduisant le coefficient d'imperméabilisation des sols,
- l'augmentation des capacités de séquestration du CO₂,
- la lutte contre l'effondrement de la biodiversité en confortant les habitats naturels (trames vertes et bleues).

Les actions stratégiques déclinées dans le PCAET modèlent le visage de notre ville dans les prochaines années. Il faut mentionner en particulier le renforcement de la protection des trames vertes et bleues dans le nouveau PLUi-H de notre métropole pour étoffer la présence de la nature en ville. Les outils en faveur de la protection des arbres et de la nature ont été confortés avec la création de nouveaux Espaces Boisés Classés (EBC) et d'Espaces Verts Protégés (EVP) mais aussi à travers le développement de nouveaux outils tels que les Espaces Inconstructibles pour Continuités Ecologiques (EICE) et les secteurs de biodiversité.

En outre, le PLUi-H a développé des dispositions permettant de mieux faire respecter le contexte végétal préexistant à un projet. Enfin, la part exigée d'espaces de pleine terre a augmenté dans sa globalité et le PLUi-H a créé un Coefficient de Surfaces Eco-aménageables (CSE) pour renforcer la biodiversité en milieu urbain.

Aux dispositions du PLUi-H s'ajoutent de nombreuses actions de sensibilisation menées par le Muséum, la participation à des actions de sciences participatives (comme le programme PROPAGE de comptage des papillons sur nos espaces verts), le partenariat avec des associations naturalistes telles que Nature en Occitanie ou Arbres et Paysages d'Autan, etc.

En parallèle, la Mairie de Toulouse s'est lancée, dès 2016, dans une démarche innovante pour structurer son développement territorial autour de priorités fortes. Une étude menée sur chacun des six secteurs qui composent Toulouse a été confiée à des équipes pluridisciplinaires, en lien avec les associations de quartier. Les résultats de ces études ont permis de définir **une ligne conductrice : celle du cadre de vie et de la nature en ville**. Le projet urbain toulousain se décline en trois documents qui ont fait et feront l'objet de publications et de présentations publiques afin d'afficher une ambition et une traduction territorialisée :

- *Le manifeste pour un projet urbain au service des Toulousains*, publié en mars 2018 présentait déjà, dans sa résolution n°3, « un projet urbain qui favorise la nature en ville ».

- Le plan guide, *Toulouse ville rose ville verte*, publié en mars 2019, fait de la nature en ville l'élément structurant du développement urbain, à toutes les échelles, en projetant : **la création de cinq grands parcs métropolitains, le renforcement du maillage d'espaces verts de proximité**, la préservation de l'agriculture urbaine, la création de liaisons végétales et paysagères, la préservation des jardins privés ou encore le renforcement de l'arbre et du végétal dans la ville.
- Les cahiers toulousains sont prévus pour l'automne 2020 et seront concertés avec les associations de quartier. Ils déclineront sur les six secteurs de la ville les orientations du plan guide. Ils représenteront un guide de développement urbain de proximité, éco-responsable, promouvant un cadre de vie agréable et respectueux de l'identité toulousaine.

C'est pour poursuivre et renforcer cette démarche globale en faveur de la nature en ville que s'est tenu le **forum Toulouse plus Verte** du 5 au 7 avril 2019. Il a rassemblé 7000 citoyens et entreprises. Ceux qui ont pris part aux ateliers ont porté 894 contributions. Leurs échanges et leurs propositions ont mis en avant plusieurs axes de travail qui ont permis d'orienter le développement de nouvelles actions. A titre d'exemples, plusieurs contributions ont été recueillies en faveur de la végétalisation de l'espace public et privé, des jardins partagés ou encore de gestes simples comme le développement du compostage. En matière de leviers à activer pour favoriser la nature en ville, c'est le développement de collaborations entre secteur public, secteur privé et associations qui a été le plus demandé. Ces propositions et attentes ont permis de nourrir le plan d'actions qui est proposé.

Il vous est proposé de valider cette orientation en faveur du développement de la nature en ville, et d'approuver le plan d'actions suivant qui la décline :

- **Plantation de 100 000 arbres d'ici 2030.** Cette démarche accompagnera la volonté de la collectivité de préserver le patrimoine existant. Ce patrimoine est en effet notre principale richesse pour, dans les prochaines années, maintenir la biodiversité, et pour apporter les autres services environnementaux propre à l'arbre : régulation des températures, lutte contre la pollution de l'air, séquestration de carbone, attrait paysager, etc. Les nouveaux arbres contribueront à renforcer ces services et bienfaits avec une vision de long terme. Ces arbres seront plantés en multipliant les sites et les modalités de plantation. Des espèces locales, adaptées aux sites et au changement climatique seront privilégiées. Les 100 000 arbres seront atteints en combinant les efforts de la ville, et ceux qu'elle saura stimuler auprès des acteurs privés et des autres acteurs publics. Parmi les actions majeures en cours d'étude portées par la collectivité :
 - Nos projets d'aménagement : tous nos projets seront menés avec l'objectif de contribuer aux plantations d'arbres. Des premiers projets sont étudiés en ce sens :
 - Secteur Atlanta : bande paysagère en bord de rocade, en accompagnement du projet SDIS,
 - Secteur Eisenhower : bande paysagère le long de l'avenue, en lien avec le projet de collège,
 - ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) : étude pour définir les modalités de plantations d'arbres, de type forêts urbains, en haies champêtres, etc. En particulier sur la ZAC Paleficat, pour faire aboutir le projet de planter **15 000 arbres** à terme.

- Tous terrains de la ville (complexes sportifs, réserves foncières, écoles) : étude au cas par cas de plantations sur les espaces disponibles sur les terrains de la mairie, en lien avec les services gestionnaires.
- Régie Agricole : poursuite et accélération du programme de plantations de haies champêtres autour des parcelles cultivées, lorsque leur vocation agricole est pérenne. Une première estimation révèle un potentiel de **20 000 arbres**.
- Régie Agricole : aboutissement du projet de verger, en cours de montage avec un arboriculteur. 5 ha de plantations d'arbres fruitiers, soit de l'ordre de **8 à 10 000 arbres**.
- Espaces verts : des plantations d'arbres sur certains espaces disponibles mais également la création de haies champêtres sont à l'étude. Sites étudiés à ce jour : Argoulets, Pech David, la Mounède, Marcaissonne, Gironis, terrain Marmande (le long du Touch), la base de loisirs de Sesquières, les zones en Plan de Prévention des Risques d'Inondation, le bois de Bellefontaine, la Maourine. Potentiel global estimé à plus de **20 000 arbres**.
- Promoteurs : dans le cadre des dispositions réglementaires du PLUi-H, valorisation des végétaux existants ; majoration du pourcentage d'espace de pleine terre requis si une carence en espace vert est constatée ; composition d'îlots verts grâce à des espaces verts adjacents.
- Les berges des cours d'eau sont des sites précieux. Un boisement accompagne aussi bien le volet paysager que le volet biodiversité. Deux premiers sites de travail importants sont repérés :
 - Berges de la Marcaissonne, en accompagnement du projet de la ZAC Malepère,
 - Berges de l'Hers, en préfiguration de la future ZAC Paléficat
- Autre partenaire public : Toulouse connaît d'importantes implantations publiques, avec des fonciers conséquents, qui pourraient participer à cette ambition. Des contacts avec l'Etat et ses services, ses établissements publics, les collectivités, et autres institutions publiques seront pris pour élaborer ensemble un programme en ce sens.

L'identification de nouveaux sites prioritaires sera réalisée au regard des premières cartes des îlots de chaleur urbains et de stress thermique que la métropole produira dans le cadre du suivi des températures en temps réel mis en place au titre du programme d'actions du PCAET.

- **Développement de la végétalisation sur l'espace public et dans la conception des bâtiments publics.** Ce volet regroupe les actions en cours et à venir en faveur de la place du végétal dans l'espace public et autour des bâtiments publics, en incluant le sujet des arbres mais en l'élargissant aux autres manifestations du végétal.
 - Sur l'espace public, il s'agit de garder une place pour le végétal sous diverses formes, en fonction des surfaces et des autres critères techniques à prendre en compte. Certaines actions métropolitaines en cours de finalisation portent déjà cette démarche, par exemple les aménagements des berges dans le cadre du programme Grand Parc Garonne ou de la place Saint Sernin. Les futurs projets incluront systématiquement le volet végétal comme faisant partie des objectifs majeurs. La palette végétale mise au point et mettant en valeur les essences locales, adaptées au contexte urbain et au changement climatique sera utilisée.
 - L'orientation déjà proposée dans le projet urbain toulousain concernant l'augmentation du nombre d'espaces verts de proximité est également fondamentale et sera déclinée à travers les projets d'aménagement de la collectivité.

- Concernant ses bâtiments et en particulier ses écoles, la Mairie souhaite inclure de manière systématique l'écoconception d'une part, et la végétalisation des espaces d'autre part, ces deux approches contribuant à la fois à réduire l'impact climatique et à améliorer l'agrément des usagers des sites. Les efforts porteront par exemple sur la végétalisation des façades à travers des systèmes simples (plantes grimpantes, etc.). Le cas des cours d'école fait déjà l'objet d'une attention particulière dans les études actuelles, pour offrir plus de nature aux enfants toulousains.
- **Collaboration avec les promoteurs et aménageurs.** Il s'agit de mobiliser les acteurs du secteur pour que les projets de logement comme de bureaux donnent leur place à la nature. Cette démarche se traduit déjà par le travail de la métropole en cours pour l'établissement d'une **charte de la qualité urbaine** avec les acteurs, incluant des mesures clés sur la place de la nature dans les opérations immobilières et opérations d'aménagement. La structure de la charte a été présentée aux organismes représentatifs le 3 juillet dernier et les travaux se poursuivent pour la finaliser. Elle devra permettre une mise en œuvre du PLUi-H plus efficace, notamment sur la prise en compte de la nature dans les opérations immobilières. Spécifiquement sur le territoire communal, le projet urbain toulousain et sa déclinaison territoriale à venir (les cahiers toulousains) compléteront la charte métropolitaine pour améliorer la qualité urbaine et environnementale des projets de construction, et donneront lieu à de nouveaux temps de concertation avec les professionnels de l'acte de construire, pour aller plus loin dans la prise en compte de la nature en ville.
- **Mise en place d'un conseil scientifique de la nature en ville.** Ce conseil s'exprimera sur la cohérence des actions menées, et donnera ses recommandations sur des questions spécifiques pour accompagner nos projets. Cette instance favorisera ainsi la pertinence des actions et le caractère durable de leurs effets positifs, sur des sujets complexes qui sont scientifiquement encore en cours d'investigation.

Il sera constitué de spécialistes dans les champs de compétence liés au développement de la nature en ville : botanique, sociologie, climatologie en milieu urbain, écologie urbaine, biodiversité, aménagement et paysage, géologie. Il sera réuni environ 3 à 4 fois par an.

Le premier objectif confié à ce conseil scientifique est d'accompagner la Mairie de Toulouse sur les modalités d'atteinte de l'objectif de 100 000 arbres, pour rendre ses bénéfices environnementaux les plus élevés et les plus durables possibles, en faveur de la biodiversité, de la gestion des eaux, de l'agrément des habitants, et de la lutte contre le changement climatique. D'autres projets concrets contribuant à nos objectifs de nature en ville seront soumis à son analyse pour bénéficier des recommandations qu'il pourra émettre.

- **Partenariats avec les associations pour des projets de végétalisation citoyenne,** en extension de la démarche existante « Des fleurs sur mon mur », et en permettant à des associations de végétaliser des espaces peu qualifiés dans les quartiers. Cette démarche, lancée en juin 2019 dans les commissions de quartier, permettra de verdier et embellir certains sites à travers l'implication des habitants dans la vie de leur quartier. Les sites sont proposés aux associations de quartier pour faciliter le partage et l'implication des habitants, et leur permettre de déclarer les projets de végétalisation qu'elles désireraient porter sur ces terrains, ou de proposer de nouveaux terrains dans le même objectif.

Une première expérimentation, suite à des échanges dans le cadre du forum Toulouse plus Verte, est en cours de mise en place avec l'association Green My City, et consiste en la mise à disposition d'une partie du Jardin Raymond VI pour un projet de sensibilisation à l'agriculture urbaine.

- **Charte de l'arbre en ville.** Une charte rassemblant les principes de protection et de préservation du patrimoine arboré, de la bonne gestion des arbres, de leur plantation à leur

entretien, a été préparée par une collaboration des services concernés. Elle affirme la place particulière de l'arbre, être vivant dans nos espaces publics, qui nécessite une approche spécifique que ce soit lors de la conception des aménagements neufs, lors des opérations de rénovation, ou dans l'entretien courant des espaces. En diffusant des éléments de connaissance et les bonnes pratiques favorisant la protection et la préservation du patrimoine arboré, ainsi que le bon développement des arbres, elle contribuera à la meilleure prise en compte et à la préservation optimale de l'arbre dans notre collectivité, mais aussi à mieux profiter de sa présence. En effet, tout arbre apporte des services environnementaux indéniables, que ce soit sous la forme, entre autres, de séquestration de CO₂, d'ombrage, de régulation de la température, en agrément esthétique ou en abri de biodiversité.

Cette charte sera ensuite déclinée en fiches techniques à destination des équipes de la collectivité et de ses partenaires, pour faciliter la diffusion et l'appropriation des méthodes. Elle participera ainsi à une évolution de la culture des intervenants de l'espace public. Cette charte est soumise à votre approbation dans une délibération spécifique.

- **Accompagnement des Toulousains dans la prise en compte de l'environnement et le développement de la nature en ville.** Une application en lien avec WWF favorisant la prise de conscience de notre rapport à l'environnement a été développée et vient d'être rendue accessible à tous. Un guide pratique de sensibilisation « Tous acteurs de l'environnement » vient d'être diffusé aux Toulousains pour les accompagner dans leurs gestes quotidiens. Ces réalisations s'inscrivent dans une démarche consistant à donner des conseils et des outils aux habitants pour adopter les gestes éco-responsables au travail et à la maison, et contribuer chacun à sa manière aux efforts collectifs pour une ville plus verte.
- **Développement d'actions innovantes** favorisant le développement de la nature en ville. Ce développement passe à la fois par la coopération avec le secteur privé et les start-ups, comme la métropole l'organise déjà dans le cadre de sa démarche Smart City, et par l'implication des services de la collectivité, à l'écoute des besoins des habitants. Un comité de pilotage de la nature en ville sera mis en place et permettra de soumettre des propositions pour retenir les plus pertinentes. A titre d'illustration, des itinéraires touristiques « nature en ville » sont en cours d'étude ; la mise en place d'un verger accessible en collecte directe et porté par un privé sur le domaine de Candie est également en cours.

Dans ce cadre, la ville de Toulouse souhaite solliciter la métropole pour la mise en œuvre d'une consultation ouverte visant à proposer des solutions contribuant à créer des îlots de fraîcheur au bénéfice des habitants.

Ainsi, je vous propose de prendre, si vous en êtes d'accord, la délibération suivante :

Article unique : Le Conseil Municipal approuve le plan d'action en faveur du développement de la nature en ville, tel que présenté ci-dessus.

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le 25/10/2019
reçue à la Préfecture le 25/10/2019
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTÉES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué**

François CHOLLET

Séance du vendredi 18 octobre 2019

10.2 – Plan d'actions "Nature en Ville" - 19-0653

Direction déléguée proximité - -

68

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 octobre 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

- **Présents :** Jean-Luc MOUDENC Maire, Président

Jean-Michel LATTES, Laurence ARRIBAGE, Daniel ROUGE, Marion LALANE de LAUBADERE, Sacha BRIAND, Annette LAIGNEAU, Francis GRASS, Ollivier ARSAC, Laurence KATZENMAYER, François CHOLLET, Jean-Jacques BOLZAN, Hélène COSTES-DANDURAND, Djillali LAHIANI, Marie-Jeanne FOUQUE, Franck BIASOTTO, Françoise RONCATO, Marthe MARTI, Pierre TRAUTMANN, Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, Christophe ALVES, Marie-Pierre CHAUMETTE, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Bertrand SERP, Christine ESCOULAN, Jacqueline WINNEPENNINGKX-KIESER, Roger ATSARIAS, Marie DEQUE, Ghislaine DELMOND, Nicole MIQUEL-BELAUD, Brigitte MICOULEAU, Martine SUSSET, Aviv ZONABEND, Catherine BLANC, Elisabeth TOUTUT-PICARD, Jean-Louis REULAND, Jean-Luc LAGLEIZE, Jean-Claude DARDELET, Florie LACROIX, Henri de LAGOUTINE, Laurent LESGOURGUES, Evelyne NGBANDA OTTO, Samir HAJJE, Frédéric BRASILES, Romuald PAGNUCCO, Julie ESCUDIER, Dorothée NAON, Emilion ESNAULT, Maxime BOYER, Charlotte BOUDARD, Françoise AMPOULANGE, Pierre COHEN, Martine CROQUETTE, Monique DURRIEU, Joël CARREIRAS, Michèle BLEUSE, Vincentella de COMARMOND, Pierre LACAZE, François BRIANÇON, Isabelle HARDY, Régis GODEC, Cécile RAMOS, Antoine MAURICE, Romain CUJIVES, Jean-Marc BARES-CRESCENCE

- **Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :**

Jean-Baptiste de SCORRAILLE a donné pouvoir à Henri de LAGOUTINE, Gisèle VERNIOL a donné pouvoir à Michèle BLEUSE, Claude TOUCHEFEU a donné pouvoir à Isabelle HARDY

- **Empêchés d'assister temporairement à la séance et ont donné pouvoir :**

Jean-Luc MOUDENC du dossier 5.3 au dossier 5.4; du dossier 5.7 au dossier 5.9 puis du dossier 6.3 au dossier 6.5, Marie DEQUE à partir du dossier 28.1, Elisabeth TOUTUT-PICARD à partir du dossier 3.1, Jean-Luc LAGLEIZE à partir du dossier 3.1, Frédéric BRASILES du dossier 22.10 au dossier 33.1, Charlotte BOUDARD à partir du dossier 5.1, Joël CARREIRAS du dossier 5.3 au dossier 9.6, Vincentella de COMARMOND à partir du dossier 37.1, Pierre LACAZE à partir du dossier 22.1, Antoine MAURICE à partir du dossier 11.1, Romain CUJIVES du dossier 3.1 au dossier 9.6

- **Empêchés d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir :**

Sylvie ROUILLON VALDIGUIE du dossier 3.1 au dossier 4.7, Jean-Claude DARDELET du dossier 3.1 au dossier 4.7

Secrétaire de séance : Charlotte BOUDARD.

Résultat du vote :

Abstention

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie

Ne participe pas au vote

Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la
mairie de Toulouse

Groupe Toulouse Ecologiste et Citoyenne

Adopté